

## N° 168 Audit de conformité relatif à la délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée :

Genève-Plage & Bains des Pâquis

rapport publié le 16 novembre 2021

No 168 Délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée						
Recommandations proposées	9	Ouvert	5			
		Fermé	4			
		Refusé	-			

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, quatre recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue. Par ailleurs, quatre recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance, respectivement au 31 mars et 31 décembre 2023.

Les quatre recommandations mises en œuvre dans ce suivi concernent les mesures suivantes prises par la Ville de Genève pour le cas des Bains des Pâquis (recommandations 4, 5, 7 et 8):

- La subvention monétaire versée à l'association d'usagers des bains des Pâquis (AUBP) a été supprimée par le Conseil municipal dès 2022. L'économie qui en découle représente environ 1,2 million F sur une période de cinq ans ;
- Une nouvelle convention de subventionnement entre la Ville de Genève et l'AUBP a été signée en février 2023 pour une durée de cinq ans (2023-2027). De manière générale, cette dernière renforce l'obligation pour l'AUBP d'optimiser ses ressources et en particulier celles liées aux délégations d'activités commerciales. Le loyer de la buvette des bains a notamment été ajusté à un taux de 5,25 % du chiffre d'affaires, avec un socle minimum de 350'000 F par année. Par ailleurs, le montant de la subvention non monétaire pour la mise à disposition du site a été réévalué et atteint désormais 853'000 F (105'000 F auparavant);
- S'agissant de l'activité de la buvette, de nouvelles caisses enregistreuses ont été mises en place en 2022 et il est désormais possible d'utiliser des

- cartes de paiement à partir de 10 F de consommation. La nouvelle convention de subventionnement précitée prévoit en outre qu'un rapport d'un réviseur externe sur le système de contrôle interne (SCI) de la buvette des bains soit produit annuellement ;
- La directive générale de la Ville de Genève relative aux subventions monétaires a finalement été modifiée afin de couvrir la problématique des délégations d'activités commerciales. Par ailleurs, les contrôles de deuxième niveau relatifs à cette problématique sont prévus et implémentés.

S'agissant du canton et de l'association Genève-Plage (AGP), la recommandation relative à la diminution de la subvention a été repoussée au 31 mars 2023. La Cour relève néanmoins que la subvention versée par le canton à l'AGP a été diminuée de 110'000 F pour les années 2021 et 2022, comme recommandé par la Cour. Pour les années 2023 et 2024, une diminution de la subvention est également prévue, mais d'un montant moindre (50'000 F), ceci en raison de prestations supplémentaires demandées à l'AGP dans le cadre de la politique sportive du canton. Au final, l'économie prévue représentera 320'000 F sur une période de quatre ans.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, ou pour lesquelles un report de délai a été demandé n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
Recomman	dations adressées au DCS (canton)				
168-R1	Compléter le cadre normatif applicable en matière de gestion des subventions	Moyenne	occs	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
168-R2	Adapter les modèles de contrats de prestations	Moyenne	occs	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
168-R3	Mettre en place des contrôles de deuxième niveau concernant les délégations d'activités commerciales	Moyenne	occs	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
Recomman	dations adressées au Conseil administratif (Ville de Genèv	e)			
168-R4	Compléter la directive générale applicable en matière de gestion des subventions	Moyenne	Conseil administratif	30.09.2022	Fermé
168-R5	Mettre en place des contrôles de deuxième niveau concernant les délégations d'activités commerciales	Moyenne	Départements de tutelle	30.09.2022	Fermé
Recomman	dation adressée au DCS (AGP et zone événementielle)				
168-R6	Diminuer la subvention de l'AGP	Très élevée	occs	31.12.2022 report 31.03.2023	Ouvert
Recomman	dations adressées au DCSS (AUBP et buvette)				
168-R7	S'assurer que l'AUBP tire pleinement parti de ses ressources propres et diminuer la subvention versée à l'AUBP	Très élevée	DCSS	01.01.2022	Fermé
168-R8	S'assurer auprès de l'AUBP de la mise en place d'un SCI adéquat au sein de la buvette	Très élevée	DCSS	01.07.2022	Fermé
168-R9	S'assurer que les avantages en nature soient communiqués de manière transparente dans les états financiers	Moyenne	DCSS	30.06.2023 au plus tard	Ouvert